



N° de résolution
ou annotation



Bolton-Est

Une séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 7^e jour du mois d'avril de l'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ** à 19 h.

Sont présents :

| | | |
|---------------------|-------------|------------|
| Vinciane Peeters | Mairesse | |
| Marco Legault | Conseiller | siège no 1 |
| Pierre Piché | Conseiller | siège no 2 |
| Elaine Thivierge | Conseillère | siège no 3 |
| Pierre Lemay | Conseiller | siège no 4 |
| Charles Chateauvert | Conseiller | siège no 5 |
| Alain Déry | Conseiller | siège no 6 |

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters.

Assiste également à la séance, le Greffier-trésorier adjoint, M. Jean-Philippe Primeau conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La séance du conseil se déroule en visioconférence en direct avec une période de question ouverte aux citoyens.

Il y avait 16 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

-
1. Ouverture de la séance ordinaire et nomination d'un Greffier-trésorier pour la séance.

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19h00.

2025-04-5344

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M. Jean-Philippe Primeau soit nommé à titre de Greffier-trésorier pour la séance ordinaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

2025-04-5345

IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour



N° de résolution
ou annotation

3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 3 mars 2025
4. Comités
 - 4.1. **Comité sur les communications** – Mme. Elaine Thivierge donne le compte rendu
 - 4.2. **Comité ressources humaines** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu
 - 4.3. **Comité sécurité publique** – M. Pierre Piché donne le compte rendu
 - 4.3.1. Motion de remerciement équipe municipale
5. Loisirs – Culture – Communautaire
 - 5.1. **Comité culturel** – M. Alain Déry donne le compte rendu
 - 5.2. **Comité développement communautaire** - M. Pierre Lemay donne le compte rendu
6. Environnement
 - 6.1. **CCE** – Mme. Elaine Thivierge donne le compte rendu
 - 6.2. **Octroi de contrat** – Collecte des matières résiduelles et organiques
7. Urbanisme et développement
 - 7.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 7.2. **CCU** – M. Charles Chateauvert donne le compte rendu
 - 7.3. **Demande de PIIA** – Lot 4 859 715 – Impasse Jolicoeur
 - 7.4. **Demande de PIIA** – Lot 5 002 121 – chemin Jack Galvin
8. Infrastructure et voirie
 - 8.1. **Comité d'infrastructure et de voirie** – M. Marco Legault donne le compte rendu
 - 8.2. **Octroi de contrat sur invitation** – Fourniture et épandage d'abat poussière 2025
 - 8.3. **Octroi de contrat gré à gré** – Fauchage de bords de route 2025
 - 8.4. **Octroi de contrat gré à gré** – Élagage et débroussaillage 2025
 - 8.5. **Octroi de contrat gré à gré** – Rechargement granulaire
9. Rapport financier
 - 9.1. **Comptes payés**
 - 9.2. **Comptes à payer**
10. Rapport de la mairesse
 - 10.1. **Communication avec la mairesse**
11. Rapport de la MRC Memphrémagog
 - 11.1. **Rencontre mensuelle**
12. Administration
 - 12.1. Dépôt de la correspondance
 - 12.2. **Autorisation de signature** – Maire suppléant
 - 12.3. **Demande d'autorisation de passage** – LE GRAND ÉVÉNEMENT Propulse son envol
 - 12.4. **Demande autorisation de passage** – Tour cycliste des policiers de Laval

N° de résolution
ou annotation

- 12.5. **Autorisation de signature** – Convention du programme PRACIM – construction du garage municipal
- 12.6. **Don au Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord (CABMN)**
- 12.7. **Don à l'organisme Han-Droits**
- 12.8. **Don à la Fondation du train des mots**
- 12.9. **Don à la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog**
- 12.10. **Don au Circuit des arts**
- 12.11. **Don au tour des arts**
- 12.12. **Don à l'événement Pitous ensemble**
- 12.13. **Don Banque alimentaire Memphrémagog (BAM)**
- 12.14. **Don Le club d'âge d'or Eastman La Missisquoise**
- 12.15. **Don à la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi Perkins**
- 12.16. **Don à la Coop santé d'Eastman**
- 12.17. **Don à la Chorale la Voix du large**
- 12.18. **Don à l'organisme Frigo communautaire Eastman**
- 12.19. **Don Tourisme Canton de l'Est/ Corporation de gestion du chemin des Cantons**
- 12.20. **Don à Slam Rap Poésie**
- 12.21. **Don à la Coop de solidarité Saint-Étienne-de-Bolton (Popote roulante)**
- 12.22. **Don à l'organisme souper du partage (panier de la rentrée)**
- 12.23. **Don au Rucher Boltonnois, OBNL d'économie sociale**

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de la séance

ADOPTÉE2. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 3 mars 2025**2025-04-5346****IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté tel que présenté.**ADOPTÉE**4. Comités4.1. **Comité sur les communications** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu4.2. **Comité ressources humaines** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu4.3. **Comité sécurité publique** – M. Pierre Piché donne le compte rendu

N° de résolution
ou annotation

4.3.1. Motion de remerciement équipe municipale

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle survenue avec l'incendie de l'entrepôt Polyrho le 28 mars dernier;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux et le dévouement des employés impliqués de la municipalité de Bolton-Est:

- Cynthia Sherrer;
- Marie-Ève Lambert;
- Michel Dupré
- Jean-Philippe Primeau

CONSIDÉRANT le travail remarquable de nos partenaires durant l'événement :

- Les pompiers des Municipalités avoisinantes;
- Le Ministère de l'environnement;
- Le Ministère des transports et de la mobilité durable;
- La Santé publique;
- La sécurité civile;

2025-04-5347

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil remercie l'équipe municipale, qui a orchestré de façon exceptionnelle toutes les demandes, les changements et les exigences liées à la gestion de la situation majeure;

QUE le conseil souligne l'implication très appréciée de toutes les personnes qui sont venues en aide aux résidents de la municipalité touchée par les mesures d'urgences.

ADOPTÉE

5. Loisirs – Culture – Communautaire

5.1. **Comité culturel** – M. Alain Déry donne le compte rendu

5.2. **Comité développement communautaire** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu

6. Environnement

6.1. **CCE** – M. Alain Déry donne le compte rendu

6.2. **Octroi de contrat** – Collecte des matières résiduelles et organiques



N° de résolution
ou annotation

Point reporté au prochain conseil

7. Urbanisme et développement

7.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment

Le Greffier-trésorier adjoint, M. Jean-Philippe Primeau, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment du mois courant.

7.2. CCU – M. Charles Chateauvert donne le compte rendu

7.3. Demande de PIIA – Lot 4 859 715 – Impasse Jolicoeur

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 859 715 a déposé une demande de construction d'une habitation unifamiliale et l'aménagement d'une voie d'accès ;

CONSIDÉRANT QUE la construction, et l'aménagement de la voie d'accès projetés sont implantés dans un secteur de pentes fortes (plus de 15% et moins de 30%) et sont donc assujettis à la procédure d'approbation prévue au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a soumis le plan suivant pour évaluation :

- Plan projet d'implantation ; Jean-Sébastien Trottier, A-G ; minute 3715 ; signé à Magog le 14 février janvier 2025 ; Dossier A-G D6792_396_PPI ; Dernière révision le 7 janvier 2025
- Plan de construction, Tanya Parent, technologue, Dossier Résidence Annamad, 27 février 2025
- Texte argumentatif respect du règlement PIIA 2022-402 (habitation saines, performantes et écologique), UrbanÉco, 27 février 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est préoccupé par le manquement d'un plan de gestion d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est préoccupé par l'impact de la superficie and volumétrie du remblai et déblai nécessaire pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme évalue que les documents déposés n'ont pas permis d'évaluer que les objectifs et critères prévus au règlement sur les PIIA sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser le projet de PIIA tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,



2025-04-5348
N° de résolution
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil appui la recommandation du comité consultatif et ainsi refuse le projet de PIIA qui consistent à bâtir une habitation unifamiliale et d'aménager une voie d'accès sur le lot 4 859 715 et de demander au requérant de bonifier leur demande en déposant :

- Un plan de gestion d'eau préparé par un professionnel
- Un plan à l'échelle (selon le système métrique) indiquant les parties de terrains visées par le remblai ou le déblai, le niveau du terrain avant et après le déblai ou le remblai

ADOPTÉE

7.4. Demande de PIIA – Lot 5 002 121 – chemin Jack Galvin

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lot 5 002 121 et 5 002 122 a déposé une demande de construction pour une érablière;

CONSIDÉRANT QUE la construction, et l'aménagement du chemin d'accès projetés sont implantés dans un secteur de pentes fortes (plus de 15% et moins de 30%) et sont donc assujettis à la procédure d'approbation prévue au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a soumis le plan suivant pour évaluation :

- Plan projet d'implantation ; Jean-Sébastien Trottier, A-G ; minute 3682 ; signé à Magog le 31 janvier 2025 ; Dossier A-G D6866_396_PPI; Dernière révision le 28 janvier 2025
- Plan de construction, préparé par le propriétaire en date du 25 février 2025;
- Le texte argumentaire préparé par le propriétaire en date du 26 février 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme était néanmoins préoccupé par le manquement d'un plan de gestion d'eau détaillé préparé par un professionnel;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que compte tenu de la superficie du terrain et de l'importance des boisées, la gestion des eaux de ruissellement aura avantage à se faire sans aménagement, mais plutôt par absorption au terrain maintenu sous couvert végétal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme évalue que les documents déposés ont permis d'évaluer que les objectifs et critères prévus au règlement sur les PIIA sont respectés;



N° de résolution
ou annotation

2025-04-5349

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le projet de PIIA tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif et ainsi accepte le projet de PIIA qui consistent à bâtir érablière et d'aménager une voix d'accès sur le lot 5 002 121.

ADOPTÉE

8. Infrastructure et voirie

8.1. Comité d'infrastructure et de voirie – M. Marco Legault donne le compte rendu

8.2. Octroi de contrat sur invitation – Fourniture et épandage d'abat-poussière 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière sur les chemins de la Municipalité pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE Somavrac c.c. Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Somavrac c.c. Inc répond aux exigences demandées au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5350

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat de la fourniture et de l'épandage d'abat-poussière sur les chemins de la Municipalité pour 2025 à la compagnie Somavrac c.c. Inc à raison de **0,401 \$/litre avant taxes** représentant un contrat de 42 105\$ avant taxes.

ADOPTÉE

8.3. Octroi de contrat gré à gré – Fauchage de bords de route 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service pour le fauchage bords de routes municipales pour 2025;



N° de résolution
ou annotation

2025-04-5351

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire de 2023 et 2024, soit la compagnie Déneigement Mountain Side a fait un travail plus que satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de la compagnie Déneigement Mountain Side pour procéder au fauchage des bords de routes municipales est très compétitif;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat pour le fauchage des bords de routes municipales pour 2025 à la compagnie Déneigement Mountain Side au montant de **4 450,71 \$ avant taxes.**

ADOPTÉE

8.4. Octroi de contrat gré à gré – Élagage et débroussaillage 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour effectuer le débroussaillage et l'élagage des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le débroussaillage et l'élagage des chemins fait partie de l'entretien de l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise André Paris Inc offre un excellent service;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de André Paris Inc est de **180 \$/heure avant taxes** pour le débroussaillage des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de André Paris Inc est de **180 \$/heure avant taxes** pour l'élagage des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5352

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat de débroussaillage de rues au montant de **180 \$/heure avant taxes;**

QUE le Conseil octroie le contrat d'élagage de rues au montant de **180 \$/heure avant taxes;**

ADOPTÉE

8.5. Octroi de contrat gré à gré – Rechargement granulaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande des prix pour l'approvisionnement en pierre concassée;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue de la compagnie E.S.M (Excavation Stanley Mierzwinski) est de 30 000 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de l'entreprise est comme suit :

- Fourniture et mise en place de **MG20b**; 600 tonnes métriques;
- Fourniture et mise en place de **MG56**; 300 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT QUE les rues à ciblés par ce contrat ne font pas partie de rues LOCAL 1 et LOCAL 2 et donc non admissibles aux subventions;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5353

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat de fourniture d'approvisionnement en pierre concassée 2025 à l'entreprise Excavation Stanley Mierzwinski (ESM) à raison de **30 000\$** avant taxes.

ADOPTÉE

9. Rapport financier

9.1. Comptes payés

Le Greffier-trésorier adjoint, M. Jean-Philippe Primeau, dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 2022- 404 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la copie de cette liste a été déposée dans la filière *SharePoint* disponible aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles est de 165 561,40\$ le montant des salaires est de 44 395,74\$ et que le total de ces dépenses du mois s'élève à 209 957,14\$;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5354

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

9.2. Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 65 803,84\$;



N° de résolution
ou annotation

2025-04-5355

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer pour le mois courant dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

10.0. Rapport de la mairesse

10.1. Communication avec les citoyens

La Mairesse, Mme Vinciane Peeters, donne le compte rendu des communications avec les citoyens.

11.0. Rapport de la MRC Memphrémagog

11.1. Rencontre mensuelle

La Mairesse, Mme Vinciane Peeters, donne le compte rendu de la rencontre mensuelle.

12.0. Administration

12.1. Dépôt de la correspondance

Le Greffier-trésorier adjoint, M. Jean-Philippe Primeau, dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil

ADOPTÉE

12.2 Autorisation de signature – Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé par l'article 142 de la Loi du Code municipal du Québec, le chef du conseil exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires et les officiers de la municipalité, voit spécialement à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi, veille à l'accomplissement fidèle et impartial des règlements et des résolutions et communique au conseil les informations et les recommandations qu'il croit convenables dans l'intérêt de la municipalité ou des habitants de son territoire ;



N° de résolution
ou annotation

2025-04-5356

CONSIDÉRANT QUE ce dernier signe, scelle et exécute, au nom de la municipalité, tous les règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions ou actes faits et passés ou ordonnés par cette dernière, lesquels lui sont présentés par le secrétaire-trésorier, après leur adoption par le conseil, pour qu'il y appose sa signature ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, le directeur général et en l'absence du maire, le maire suppléant sont autorisés à signer les chèques de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise la conseillère et mairesse suppléante Mme. Elaine Thivierge, à signer pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Est les chèques requis et toute documentation afférente aux affaires de la Municipalité ;

QUE deux signatures sont requises (directrice générale/Greffier-trésorier adjoint ou maire/conseiller) en tout temps pour émettre les chèques de la Municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

12.3 Demande d'autorisation de passage – LE GRAND ÉVÉNEMENT
Propulse son envol

CONSIDÉRANT QUE le Grand tour cycliste de la fondation de La Fontaine organise la 7^e édition le 22 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'événement est organisé afin d'amasser des fonds pour la fondation de La Fontaine qui vient en aide aux enfants provenant de milieu familial démunis;

CONSIDÉRANT QUE les participants seront encadrés par plusieurs types d'effectifs techniques (voitures : ouvreur et balai) ainsi que la présence policière;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5357

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accorde l'autorisation de passage au Grand tour cycliste de la fondation de La Fontaine organise la 7^e édition le 22 août prochain;

QUE le conseil autorise au Grand tour cycliste de la fondation de La Fontaine d'utiliser le parc Terrio lors de leur passage sur le territoire;

QUE le Conseil vous souhaite une très belle journée lors de votre passage à



N° de résolution
ou annotation

Bolton-Est.

ADOPTÉE

12.4 Demande autorisation de passage – Tour cycliste des policiers de Laval

CONSIDÉRANT QUE le tour cycliste des policiers de Laval organise la 28^e édition le 27 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'événement est organisé afin d'amasser des fonds pour Opération enfant soleil ;

CONSIDÉRANT QUE les participants seront encadrés par plusieurs types d'effectifs techniques (voitures : ouvreur et balai) ainsi que la présence policière ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5358

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accorde l'autorisation de passage au tour cycliste des policiers de Laval pour l'organisation de la 28^e édition du 27 mai prochain ;

QUE le Conseil vous souhaite une très belle journée lors de votre passage à Bolton-Est.

ADOPTÉE

12.5 Autorisation de signature – Convention du programme PRACIM – construction du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est éligible à un financement du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la résolution d'autorisation de signature doit être adoptée après l'envoi de la convention le 02 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5359

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de Bolton-Est autorise Vinciane Peeters à signer pour et au nom de la municipalité ladite convention;

QUE le conseil municipal de Bolton-Est abroge la résolution 2025-02-5304 - Autorisation de signature – Convention du programme PRACIM – construction garage municipal.



N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

12.6 Don au Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord (CABMN)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport important de l'organisme au sein de ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5360

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de quatre mille dollars (4 000 \$) à l'organisme pour l'année 2025.

ADOPTÉE

12.7 Don à l'organisme Han-Droit

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire un don à l'organisme pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5361

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité autorise de verser la somme de quatre cents dollars (400 \$) à l'organisme Han Droits pour l'année 2025.

ADOPTÉE

12.8 Don à la Fondation du train des mots

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire un don à l'organisme pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5362

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité autorise de verser la somme de quatre cents dollars (400 \$) à l'organisme train des mots pour l'année 2025.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

12.9 Don à la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient la Fondation pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport de la Fondation au sein de ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5363

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de deux mille deux cent seize dollars (2 216 \$) à la Fondation de l'hôpital Memphrémagog pour l'année 2025.

ADOPTÉE

12.10 Don au Circuit des arts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport important de l'organisme au sein de ces citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5364

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de trois cents dollars (300 \$) à l'organisme au circuit des arts pour l'année 2025

ADOPTÉE

12.11 Don au tour des arts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport important de l'organisme au sein de ces citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5365

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de trois cents dollars (300 \$) à l'organisme au tour des arts pour l'année 2025

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-04-5366

12.12 Don à l'événement Pitous ensemble

Le conseiller, M. Alain Déry dénonce ses intérêts et ne participe pas au résultat de la décision

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire un don à l'événement Pitou's ensemble pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise le don à l'événement Pitous' Ensemble de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2025-04-5367

12.13 Don Banque alimentaire Memphrémagog (BAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire un don à l'organisme pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité autorise de verser la somme de mille dollars (1000 \$) à l'organisme Banque alimentaire Memphrémagog (BAM) pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2025-04-5368

12.14 Don Le club d'âge d'or Eastman La Missisquois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire un don à l'organisme pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité autorise de verser la somme de quatre cents dollars (400 \$) à l'organisme Le club d'âge d'or Eastman la Missisquoise pour l'année 2025.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-04-5369

12.15 Don à la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi Perkins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient la Fondation pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport de la Fondation au sein de ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de cinq cents dollars (500 \$) à la Fondation pour l'année 2025.

ADOPTÉE

12.16 Don à la Coop santé d'Eastman

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire un don à l'organisme pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport de cet organisme auprès de sa communauté;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité autorise de verser la somme de mille deux cent cinquante dollars (1 250 \$) à l'organisme à la Coop santé d'Eastman pour l'année 2025.

ADOPTÉE

12.17 Don à la Chorale la Voix du large

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport important de l'organisme au sein de ces citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5371

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de quatre cent cinquante dollars (450 \$) à l'organisme pour l'année 2025

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-04-5372

12.18 Don à l'organisme Frigo communautaire Eastman

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport important de l'organisme au sein de ces citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de cinq cents dollars (500 \$) à l'organisme Frigo communautaire d'Eastman pour l'année 2025

ADOPTÉE

12.19 Don Tourisme Canton de l'Est/ Corporation de gestion du chemin des Cantons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5373

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de mille dollars (1 000 \$) à l'organisme pour l'année 2025

ADOPTÉE

12.20 Don à Slam Rap Poésie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5374

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de quatre cent cinquante dollars (450 \$) à l'organisme pour l'année 2025

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-04-5375

**12.21 Don à la Coop de solidarité Saint-Étienne-de-Bolton
(Popote roulante)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport important de l'organisme au sein de ces citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de mille dollars (1 000 \$) à l'organisme à la coop de solidarité de Saint-Étienne-de-Bolton pour l'année 2025

ADOPTÉE

12.22 Don à l'organisme souper du partage (panier de la rentrée)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient l'organisme pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'apport important de l'organisme au sein de la population;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-5376

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise un don de trois cents dollars (300 \$) à l'organisme souper du partage pour l'année 2025

ADOPTÉE

12.23 Don au Rucher Boltonnois, OBNL d'économie sociale

Le conseiller, M. Alain Déry dénonce ses intérêts et ne participe pas au résultat de la décision.

CONSIDÉRANT la demande de don de l'organisme tel qu'apparaissant à la description détaillée des projets remise au conseil;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Municipalité en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire un don à l'organisme afin de soutenir les projets identifiés;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
2025-04-5377

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise le don au Rucher Boltonnois de onze mille dollars (11 000 \$) pour l'année 2025;

QUE la somme devra être exclusivement affectée aux projets suivants et dans les proportions ci-après indiquées :

- 3200 \$ pour le Marché public d'été
- 800 \$ pour le Marché de Noël
- 7000 \$ pour les musiciens au Bistro du marché public

QUE l'organisme devra, dans 60 jours de la fin d'année financière de la municipalité, déposer une reddition de compte faisant état de l'utilisation du don conformément à sa demande et à la présente résolution.

ADOPTÉE

13. Varia

14. Période de questions

La période de questions en visioconférence et en personne débute à 19h55 et se termine à 20h30

- Limite de vitesse sur Nicholas-Austin (radar pédagogique);
- L'entrepôt peut-il se reconstruire après l'incendie;
- Une politique pour l'octroi des dons;
- Félicitation aux services incendies pour leur excellent travail;
- Plan d'urbanisme date de tombée;
- Nouvelle ligne Hydro-Québec dans la carrière Lapalme

15. Levée de la séance

2025-04-5378

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h30

Vinciane Peeters
Mairesse

Jean-Philippe Primeau
Greffier-trésorier adjoint

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU SECR. - TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.